Mairie de COURLON-SUR-YONNE

Réunion ordinaire du Conseil Municipal du lundi 16 novembre 2015

Le Conseil Municipal convoqué le 12 novembre 2015 s'est réuni le 16 novembre 2015 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Percheminier Jean-Jacques, Maire.

	Présents	Représentés	Excusés	Secrétaire de séance
Percheminier Jean-Jacques				
Allouche Jean-Luc		Par Martine Rouix		
Ameye Nathalie				
Cabo Michel				
Cadoux Hélène				
Cooreman Sophia				
Desvignes Laura				
Legay Christiane				
L'Huillier Marcel				
Printemps Guy				
Rabhi Selyan				
Rangdet Christina				
Rouix Martine				
Simon Jean-Pascal				
Villain Benjamin				

Monsieur le Maire propose de débuter la séance avec le recueillement correspondant à la gravité des événements dramatiques survenus dans la nuit du vendredi 13 novembre à Paris. Il suggère d'organiser un rassemblement en hommage aux victimes des attentats **samedi 21 novembre 2015, à 10 h 30, sur la Place de la Mairie.**

Puis, le compte rendu de la réunion du 24 septembre 2015 est adopté à l'unanimité. Martine Rouix pour Jean-Luc Allouche, précise qu'il souhaite s'abstenir, probablement sur toutes les questions relatives à cette réunion.

I/ Schéma départemental de Coopération Intercommunale

Ce schéma établi conformément aux dispositions de la loi NOTRe, fait apparaître un regroupement des structures intercommunales et la suppression de syndicats par rapport aux seuils prévus par la législation pour respecter notamment les grands principes de cohérence spatiale et de solidarité territoriale et les 2

notions de « bassins de vie » et « d'aires urbaines ». Aucune modification ne touche la Communauté de Communes Yonne Nord et le SIVOSC.

Les Conseillers sont favorables à l'ensemble du projet mais émettent des réserves en ce qui concerne la suppression des syndicats de rivière et eau/assainissement.

II/ Dissolution du CISPD

La dissolution de ce Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été actée par le syndicat qui le portait. Cependant, pour officialiser cette suppression ainsi que la destination réservée aux fonds détenus par le syndicat, il faut que chaque commune adhérente délibère en ce sens. Le Conseil Municipal accepte cette dissolution.

III/ Délibérations modificatives

Le Conseil adopte la délibération modificative n°2 de la Commune et n°1 du service eau et assainissement. La première prévoit notamment l'acquisition de tables pour la salle des fêtes, le remplacement de deux balançoires, la création de trottoir rue Croix St Hubert/des Berceaux, la rémunération de la personne mise à disposition par l'Association Intermédiaire pour la cantine, les vêtements de la nouvelle recrue pompier. La seconde est destinée à combler le manque de crédits ouverts au Budget Primitif pour payer les redevances de l'Agence de l'Eau.

IV/ Convention pour frais de scolarité

Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention relative au remboursement des frais de scolarité engagés par la ville de Montereau pour un enfant de Courlon. Cette dérogation avait été octroyée avant la création de la cantine/garderie. Les frais pour l'année 2014-2015 sont de 460 €.

V/ Convention pour l'installation des équipements nécessaires à la télé relève des compteurs de gaz

Les « compteurs communicants gaz » s'inscrivent dans un projet d'efficacité énergétique et sont destinés à permettre :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels.

La Commune, comme d'autres, est sollicitée afin d'établir une convention de partenariat qui autoriserait l'étude d'implantation du dit « concentrateur ». Cette convention est révocable et n'engage pas la collectivité. C'est pourquoi, les conseillers autorisent par délibération M. le Maire à signer la convention.

VI/ Consultations pour la désignation d'un ingénieur thermicien et d'un bureau de contrôle

M. le Maire informe que l'avancée des travaux, pour les logements comme pour la boulangerie (bâtiment Place du Four), est conditionnée par le contrôle du plancher qui implique la dépose des cloisons Des travaux seront à réaliser pour sa mise aux normes. De plus, afin de répondre aux exigences thermiques pour l'octroi de subventions, il est nécessaire d'avoir recours à un ingénieur thermicien. Les conseillers décident de lancer le plus rapidement possible ces deux consultations. Le bureau de contrôle retenu aura pour autre mission, la vérification des équipements du bâtiment restaurant scolaire/garderie. Enfin, M. le Maire se propose de rechercher d'autres financements dans le cadre de la DETR « revitalisation d'un centre village » ou du FNADT.

VII/ Création de postes et avancement de grade.

Les conseillers, moins deux abstentions, acceptent d'ouvrir trois postes d'adjoints techniques 2ème classe, dans l'éventualité d'une embauche en 2016 des agents actuellement en charge de la cantine/garderie et nap et dont les contrats aidés arrivent prochainement à échéance.

Le Conseil est favorable à la création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe pour permettre l'avancement de grade par ancienneté d'un autre agent.

VIII/ Exonération des abris de jardin, pigeonniers et colombiers.

Monsieur le Maire rappelle que les abris de jardins, pigeonniers et colombiers d'une superficie comprise entre 5 et 20 m^2 sont assujettis à la taxe d'aménagement dans les communes dotées d'un POS ou d'un PLU, sauf dans le cas où une délibération exonère explicitement ces équipements. Il propose donc au Conseil Municipal de délibérer en ce sens, ce que le Conseil accepte.

IX/ Défibrillateur salle communale

Après avoir étudié les différentes propositions d'achat ou location pour le remplacement du défibrillateur situé dans la salle des fêtes, les conseillers retiennent l'option location qui permet d'avoir

un appareil fonctionnel permanent, un peu moins onéreux qu'un achat avec contrat d'entretien. Ils mandatent M. le Maire pour signer le contrat. La question de l'assurance de ce matériel, non comprise dans cette location, sera vérifiée.

X/ Plantation d'un arbre

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été souhaité, dans le cadre du Conseil Municipal Jeunes, qu'un arbre soit planté à l'occasion de la « Cop21 ». Il pourrait s'agir d'un lilas et le Conseil accepte le devis d'un montant de 30, 80 € ttc.

XI/ Questions diverses

- **Sophia Cooreman** *souhaite savoir pour une administrée, si les « coupons sport » sont pris par la CCYN.*
- **Martine Rouix** *demande si la date des vœux du Maire et du Conseil Municipal est fixée. Ce sera le 23 janvier à 17h,* ***Guy Printemps*** *précisant qu'un concert de Gospel, sans frais pour la Commune, sera donné par les « Sénart Happy Voice » le même jour à 20h30 à l'église.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 11.

En Mairie de Courlon-sur-Yonne, le 19 novembre 2015
Le Maire,
Jean-Jacques Percheminier